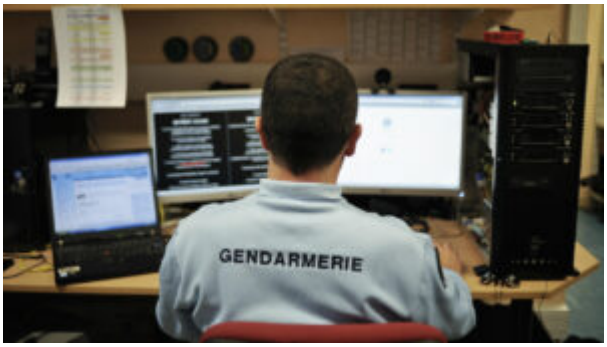
Béziers (34) : deux gendarmes sanctionnés par de la prison ferme et une révocation pour vente de données de différents fichiers : immatriculation de véhicules, personnes recherchées et traitement des affaires judiciaires

21/04/2026 à 11h49



Ce vendredi 17 avril, le tribunal de Béziers a assurément fait un exemple. Deux gendarmes ont été lourdement condamnés à des peines de prison pour des faits de corruption. Le premier a écopé d'une peine de 30 mois de détention dont 18 mois assortis d'un sursis avec mandat de dépôt différé pour corruption active. Le second à qui il était reproché de la corruption passive, a, quant à lui, été condamné à 18 mois de prison, dont un an avec sursis. Le reliquat de la peine étant à effectuer sous bracelet électronique. Ces deux sous-officiers, particulièrement bien notés, n'auront définitivement plus le droit d'exercer leur profession.

Au mois d'août 2025, les services internes de la gendarmerie nationale signalent une consultation massive de fichiers d'immatriculation de véhicules (FIV) sur le département de l'Hérault. Une enquête interne est ouverte, non seulement les fichiers FIV sont ouverts, mais celui qui les ouvre, lève parfois des immobilisations de certains véhicules. Il consulte aussi les fichiers des personnes recherchées (FPR) et celui du traitement des affaires judiciaires (TAJ). Très rapidement, le nom d'un sous-officier ressort. Il est placé sous écoute téléphonique. Un autre militaire est, lui aussi, mis en avant grâce aux écoutes ainsi que trois employés d'un garage. […]

. "*On n'imagine pas tout ce que cela engendre. Le manque à gagner pour l'État est énorme et on ne peut plus remonter sur les propriétaires.* ***Ces véhicules circulent en toute immunité, pour des braquages, de la criminalité organisée…***", a insisté le procureur de la République de Béziers, Arnaud Faugère."

Midi Libre